



Session du samedi 30 novembre 2024

Avis du Conseil culturel de Bretagne

« *Plan d'actions égalité des droits entre les femmes et les hommes* »

En préliminaire, nous voulons pointer la difficulté de se prononcer sur un document qui ressemble à un document de procédures internes. Donner notre avis sur des objectifs et des propositions stratégiques et pratiques sur le sujet de l'égalité femmes-hommes et personnes non-binaires en amont nous semblerait plus pertinent.

Le Conseil culturel de Bretagne se réjouit de l'importance que le Conseil régional de Bretagne accorde à l'égalité femmes-hommes. Le plan d'action est très ambitieux et nous le soutenons. Les structures représentées au sein du CCB s'engagent à être actrices, à leur niveau, de la mise en œuvre de cette ambition.

Toutefois, nous estimons que l'égalité des droits entre les femmes et les hommes ne peut pas être réduite à un ensemble de chiffres et de critères quantitatifs. Nous souhaiterions que la réflexion soit approfondie pour intégrer également des critères qualitatifs, et que des suggestions soient faites en ce sens au secteur culturel.

Les indicateurs quantitatifs permettent de récolter des données sous forme de nombres. Mais, au-delà de leur apparente objectivité, une approche plus qualitative semble complémentaire. Par exemple, il serait possible d'analyser l'intérêt de co-présidences paritaires pour les associations. De même, il pourrait être pertinent de mesurer les efforts et les évolutions des structures. Parfois, une focalisation stricte sur une parité chiffrée exacte peut se faire au détriment des femmes elles-mêmes. De même, dans certains secteurs, ce sont les hommes qui sont sous-représentés, ce que n'envisage pas le document. Plus largement, le CCB souhaite souligner comment ce plan rejoint les préoccupations présentes au sein des droits culturels notamment en termes de dignité des personnes.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 43

Voix pour : 43

Voix contre : 0

Abstentions : 0